

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022**

=====

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Béatrice BON, Célien PARISI, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Lucie BIDOLI, pouvoir à Christelle MEGRET  
Yannick BOVICS, pouvoir à Thomas SPIEGELBERGER  
Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD  
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
Sophie BATTARD, pouvoir Martine KOHLY  
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH

-----

[Monsieur Sidney REBBOAH, Maire d'Allevard, ouvre la séance](#)

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Andrée JAN est désignée à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance et procède à l'appel.

**Adoption du procès-verbal du 23 mai 2022**

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Compte rendu des décisions du Maire**

- N° 22/2022 – Location saisonnière – snack de la piscine municipale
- N° 23/2022 – Marché de travaux « Réfection des toilettes du préau de l'école primaire » - avenant n° 4 au lot n° 5 « Electricité »
- N° 24/2022 – Avenant au contrat CNP-SOFAXIS pour la couverture des risques statutaires
- N° 25/2022 – Avenant au contrat de fourniture et d'acheminement d'électricité – modification de la décision n° 03/2022
- N° 26/2022 – Proposition d'intervention du service Archives du CDG 38
- N° 27/2022 – Modification régie de recettes spectacles : acceptation carte TATTOO
- N° 28/2022 - Demande de subvention à la CCLG au titre du fonds de concours pour la restauration collective pour l'audit restauration scolaire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués :

**Concernant la décision N° 24/2022 :**

Monsieur Patrick MOLLARD souhaite avoir des précisions au sujet de cet avenant. En effet il a vu que le contrat avait été modifié à la suite d'une erreur de tarifs. Monsieur MOLLARD explique qu'il a essayé de comprendre pourquoi, effectivement dans ce qui a été signé en janvier concernant le tarif relatif à une tranche horaire il est indiqué 2017 au lieu de 207,17. Dans le contrat il est également indiqué que si le tarif de l'électricité augmente de plus de 2,5 euros par mégawattheure, le contrat peut être dénoncé. Or on sait que dans le contexte mondial actuel les prix de l'électricité augmentent. Mais en étudiant les nouveaux tarifs proposés dans l'avenant, il a constaté que les tarifs de toutes les tranches horaires ont été modifiés. Si on compare l'estimation de janvier à la nouvelle figurant dans l'avenant on passe de 72 000 euros à 40 000 euros.

Aussi il souhaite comprendre ce qu'il en est.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, souligne qu'effectivement compte tenu du contexte d'augmentation du coût de l'électricité il ne vaut mieux pas dénoncer les contrats et que dans le cas présent il s'agit de rectifier une erreur qui s'est produite au moment du renouvellement des contrats concernant la désignation des sites. En janvier 2022, GEG a appliqué un tarif de plus de 350 euros du mégawattheure, fixé en fonction du prix du marché, alors que ce n'est pas le tarif qui avait été négocié fin 2021 pour ces sites. L'erreur étant de leur fait ils ont accepté de revoir à la baisse le tarif appliqué aux sites concernés et de le fixer à 150 euros du mégawattheure.

**Concernant la décision N°26/2022 :** M. Le Maire explique qu'elle concerne une décision de recourir aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour intervenir sur les archives. Il précise qu'il s'agit avec les dépenses liées au cimetière d'une des 2 catégories de dépenses budgétaires obligatoires. Il souligne que c'est la première dépense d'archivage mais certainement pas le dernier compte tenu de l'importante remise à niveau nécessaire sur les archives. Il en profite pour remercier à cette occasion Andrée JAN qui accomplit un important travail sur ce dossier en lien avec Dominique ROJON.

**Concernant la décision N° 28/2022 :**

M. Le Maire rappelle qu'en matière de restauration collective il y a obligation d'élaborer un plan de maîtrise de risques sanitaires, qui ne peut être réalisé que par des professionnels. C'est un manque actuellement de même que l'absence de protocole et de documents relatifs à la mise en œuvre de la procédure HACCP. Il s'agit d'un travail complexe et pointu qui ne peut pas être réalisé par les services et nécessite le recours à des professionnels.

L'audit comporte 2 phases : une phase de diagnostic et une phase d'élaboration du PMRS et de la mise en œuvre de la méthode HACCP et des recommandations sur la modification des locaux et les besoins.

Madame Martine KOHLY souligne que ce sujet a été abordé lors de la commission Enfance Jeunesse mais n'a pas tout à fait été présenté comme cela. Elle précise qu'elle a émis des réserves dans la mesure où il était demandé de prendre un cabinet d'audit et qu'elle estimait que c'était aux élus de prendre un certain nombre de choses en charge. Cela avait été le cas lors des précédents travaux qui avaient eu lieu à la cantine et qu'effectivement à chaque fois que l'on recourt à un cabinet c'est au détriment du projet lui-même. Là il y a des choses réglementaires, certes, mais si on revient en arrière, Monique HILAIRE s'était rapprochée de professionnels ; elle avait dessiné avec eux en fonction des contraintes sanitaires en vigueur à l'époque ; elle avait fait le boulot elle-même. C'est pourquoi Martine KOHLY n'approuve pas cette décision car elle estime que les élus doivent s'impliquer sur des dossiers comme celui-là au motif qu'il ne s'agit pas de projets monstrueux même s'il y a des aspects réglementaires qui sont essentiels.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, répond que sur l'implication des élus il ne reviendra pas car pour lui ce n'est pas un sujet. Les élus sont assez impliqués dans l'ensemble des problématiques que l'équipe rencontre depuis son arrivée. Peut-être que c'est une explication du fait que cela ait été mené par une élue, en l'occurrence Monique HILAIRE, mais par exemple concernant le lavage des assiettes le

processus de la marche en avant n'est absolument pas respectée alors que c'est une obligation légale. Or et c'est pour cela qu'il est fait appel à un professionnel, on ne sait pas comment faire dans la configuration actuelle pour résoudre le problème.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, intervient pour préciser qu'au même niveau que Madame KOHLY, il n'a pas seulement émis des réserves mais il s'est opposé carrément à cet audit. Dans la mesure où on a la possibilité en partenariat avec la CCI et le syndicat des hôteliers de l'Isère de faire des formations à raison de 150 euros par session par agent où ils peuvent être formés et ont une check-list à dérouler sur les choses à mettre en place pour être dans les clous. C'est pourquoi il n'est pas favorable à cet audit qui va coûter de l'argent, qui comme l'a souligné Martine KOHLY, sera au détriment des réalisations à effectuer.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, souligne que cela a été abordé lors de la commission Enfance Jeunesse du 22 juin. Le 24 juin, deux jours après, il a été présenté un récapitulatif des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués depuis le CM du 23 mai 2022 sur lequel ne figurait pas cette décision N°28 qui avait été signée le 15 juin. Il souhaiterait des explications à ce sujet.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique que ce sujet a été évoqué en commission.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, précise qu'il ne s'agissait pas d'une décision du Maire mais d'une consultation de la commission scolaire, enfance jeunesse et que lors de la commission ressources du 24 juin qui a suivi cette décision n°28 de même que la N°27-n'ont pas été présentées, d'où sa demande d'explications.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, répond qu'il n'a pas la réponse mais qu'il ne voit pas où se situe le problème dans la mesure où ce sujet a été porté à connaissance des élus en commission .

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, précise que ce qu'il veut dire c'est qu'il a été débattu lors de la commission enfance jeunesse du 22 juin du bien fondé de lancer cet audit, auquel se sont opposés les groupes Allevard Action Citoyenne et Allevard Ensemble, alors que la décision avait déjà été prise par le Maire dès le 15 juin . Donc le débat n'a servi à rien et c'est ce qui le gêne un peu.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, estime que c'est toujours bien de débattre sur les sujets.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, pense qu'une fois que la décision a été prise c'est une perte de temps.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique qu'il n'était pas à la commission et qu'il ne sait donc pas comment cela été présenté, de façon consultative ou pas.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, demande d'imaginer ce qu'il se serait passé si la commission avait renoncé la majorité à cet audit mais que la subvention avait été accordée.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, répète qu'il n'était pas à la commission et qu'il parle sous réserve mais qu'il lui semble que le dossier a été présenté à titre informatif et que le débat a eu lieu quand même. En effet même lorsqu'il s'agit d'informations rien n'interdit de débattre.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, indique que cela n'a pas été présenté comme cela mais comme un projet.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, revient sur l'aspect de la formation et précise que si l'établissement d'un plan de maîtrise des risques sanitaires et la mise en place des normes HACCP nécessitaient uniquement de la formation cela serait très simple mais ce n'est pas le cas. Cela nécessite plus que de la formation d'où le recours à des professionnels dont c'est le métier. La formation intervient dans un deuxième temps, une fois l'audit réalisé, l'accompagnement effectué sur les

documents PMRS et HACCP et sur les préconisations par rapport aux modifications des locaux et des besoins.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, indique qu'il s'est renseigné, le syndicat des hôteliers est habilité à former les agents pour qu'ils puissent mettre en place dans leur restauration collective les règles d'hygiène demandées. Par rapport à la commission Enfance - Jeunesse, l'ordre du jour indique « lancement d'un audit sur la restauration scolaire ». Il s'agissait vraiment d'un débat sur le lancement ou pas.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, pense le contraire, rien n'indique qu'il s'agissait d'un débat ouvert avant décision.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, indique que toujours est-il Lucie BIDOLI qui supervisait cette commission a demandé l'avis de la commission. C'est pour cela que ce n'était pas qu'une consultation et que chacun a pu s'opposer ou non et donner son avis.

### DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

<b>Délibération n° 43/2022 – DSP CINEMA – PRESENTATION DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE 2020 ET 2021</b>	<b>Rapporteur : Rachel SAUREL</b>
---	-----------------------------------

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire, en charge des Ressources, de l'optimisation de la gestion et de la modernisation de l'action publique, rappelle que la commune d'Alleverd est propriétaire du cinéma Bel'donne depuis 1986 et que son exploitation a été confiée, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, à la société FELICINE SARL comme suit :

- premier contrat d'une durée de 10 ans, du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2019,
- puis lors d'une nouvelle publication, deuxième contrat d'une durée de 5 ans, du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2024

La délégation de service public a pour objet de confier au délégataire, l'exploitation des deux salles pour l'organisation et la tenue de séances de projection d'œuvres cinématographiques tout au long de l'année.

À la suite de retards de transmission le rapport du délégataire au titre de l'année 2020 n'a pu être présenté au Conseil Municipal en 2021, aussi lors de la séance du 04 juillet il est présenté conjointement les rapports du délégataire au titre des exercices 2020 et 2021.

S'agissant d'années lors desquelles l'exploitation a été fortement impactée par la crise sanitaire, l'analyse présentée reprend également à titre de comparaison les chiffres de l'année 2019.

Monsieur Guillaume SANZ, représentant de la SARL Féliciné, délégataire, est présent pour répondre aux questions et apporter des compléments d'information.

Il est précisé que ces rapports ont fait l'objet d'une présentation à la commission Ressources du 24 juin 2022.

Monsieur le Maire remercie de sa présence Guillaume SANZ, représentant de la société FELICINE, venu présenter les rapports 2020 et 2021 de la délégation de service public relative à la gestion du cinéma.

En préambule Madame Rachel Saurel, Adjointe, explique que compte tenu d'un retard dans la présentation du rapport 2020 il a été choisi de présenter de manière simultanée les rapports 2020 et 2021. Elle précise qu'en parallèle une synthèse a été transmise avec la convocation du CM dans laquelle elle a jugé utile de rajouter à titre de comparaison l'année 2019 compte tenu du fait qu'en raison de la situation sanitaire les années 2020 et 2021 ont été des années très particulières. La fréquentation du

cinéma a souffert de la crise sanitaire. Elle rappelle que cette DSP a été passée pour une durée de 5 ans du 1 décembre 2019 au 30 novembre 2024

Monsieur Guillaume SANZ commente le rapport de l'exercice 2020. En janvier l'année 2020 avait commencé déjà moins fort -40% par rapport à 2019. La pandémie est arrivée au mois de mars alors que la reprise s'amorçait. Il a fallu fermer le cinéma du 15 mars au 22 juin puis du 31 octobre au 31 décembre 2020 ; cela représente au total 160 jours de fermeture ce qui a constitué un obstacle quasi insurmontable .

La reprise au mois de juin ne s'est pas faite dans les conditions optimales notamment du fait de l'absence de films porteurs majoritairement américains dont la sortie a été retardée cela se traduit dans les chiffres. Les spectateurs ont boudé les salles.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal , demande la possibilité de projeter le rapport afin que le public puisse suivre.

Madame Rachel SAUREL indique que cela ne sera pas probant les documents ne seront pas suffisamment lisibles, les caractères étant trop petits pour être projetés.

Monsieur Guillaume SANZ propose d'illustrer son propos en citant quelques chiffres. Il indique qu'en juillet 2020 pour le même nombre de séances qu'en juillet 2019, on dénombre 231 entrées au total alors qu'en juillet 2019 il s'agissait de la moyenne des entrées sur une semaine, soit une chute de -75%. En août ralentissement de cette baisse avec -58% et 1087 entrées. Le mois de septembre est un mois classique, en octobre on observe un petit rebond juste avant la fermeture jusqu'à fin 2020.

En termes de programmation, compte tenu de l'absence de films porteurs, le choix a été de se concentrer sur les films « Arts et Essai ».

Monsieur Guillaume SANZ rappelle que le cinéma d'Allevard est en effet labellisé « Arts et Essai ». Il explique ce que recouvre ce label qui correspond à plusieurs critères :

1/ information qui est donnée au public. C'est pour cette raison que le cinéma a désormais recours en plus des programmes papiers à une communication au travers des différents réseaux sociaux.

2/ L'organisation de soirées thématiques : soirées débat, partenariat avec les associations

3/ programmation en direction du jeune public

4/diversité de la programmation, en proposant à l'affiche des films eux-mêmes labellisés « Arts et Essai ». Films souvent indépendants mais pas uniquement. Disney distribue parfois ce type de films, par exemple le dernier Tim BURTON « Dumbo » rentre dans cette catégorie. Les films « Art et Essai » ne sont pas réservés à une élite c'est une fausse idée.

Il indique qu'en 2020 plus de la moitié des films programmés au cinéma Bel'Donne étaient des films « Art et Essai », ce qui est assez exceptionnel. Compte tenu du contexte lié à la situation sanitaire, l'activité du cinéma a été essentiellement de la projection et très peu d'animations.

Concernant le compte rendu financier on dénombre 12 000 entrées en 2020 contre 35000 en 2019 qui était une année record. Le chiffre d'affaires 2020 est de 67 000 euros contre 190 000 euros en 2019 soit -65% pour une moyenne nationale de -70%.

Pour 2021, la reprise a été longue puisqu'elle n'a eu lieu qu'au 18 mai 2021 soit 140 jours de fermeture. En l'espace de 2 ans le cinéma a été fermé 300 jours. Monsieur Guillaume SANZ souligne néanmoins que durant cette période le cinéma a bénéficié des aides de l'Etat pour le maintien des salaires et du versement des subventions. Il souhaite mettre cela en avant car en France à la suite de la pandémie il n'y a pas eu de fermeture de cinéma au contraire d'autres pays. Actuellement on observe une baisse de fréquentation de -25% contre 50% en Espagne et -70% en Italie.

A la suite de la réouverture en mai 2021, la fréquentation a été un peu meilleure qu'en 2020 sur la période estivale. Le public est revenu en masse sur les 3 premières semaines de juillet où ont été constatés des fréquentations quasi identiques à 2019. Ensuite il y a eu l'instauration du pass vaccinal qui a créé une cassure avec une fréquentation quasi-nulle. De la même façon qu'en 2020 la sortie des films grand public a été retardée et la programmation s'est faite avec 40% de films « Art et Essai » représentant 37 % des séances. A l'automne les animations ont repris notamment en partenariat avec les associations locales.

141 films ont été diffusés alors que le cahier des charges de la DSP exige la diffusion d'au moins 200 films cela est à mettre en perspective avec la durée de la fermeture. Le bilan de l'année 2021 est d'un peu plus de 18 000 spectateurs. Les films qui ont fait le plus d'entrées : Kamelot avec 1000 entrées ensuite Spiderman avec 850 entrées sur seulement 15 jours, essentiellement des films américains (4) dans le top 5 c'est ce qui avait manqué en 2020.

Monsieur Guillaume SANZ souligne que malgré la situation le choix a été fait de maintenir les tarifs, inchangés depuis 4 ans, notamment le tarif de 4,50 euros pour les moins de 14 ans. La volonté est de maintenir l'accès au cinéma d'un public familial.

En termes de perspective, après une période comme celle que l'on vient de traverser on constate que la situation ne revient pas à la normale ce qui oblige à se remettre en cause. Il faut aujourd'hui offrir une valeur ajoutée autour de la séance : des échanges et des débats. Il faut également travailler sur le sujet de la cinéphilie. Malgré la concurrence des plateformes de streaming, la salle de cinéma conserve des atouts. La salle ce n'est pas qu'un lieu de projection c'est aussi être ensemble, c'est une expérience sociale. Le cinéma reste un lieu de proximité et d'échanges.

L'atout du cinéma d'Alleverd est également d'avoir 2 belles salles, ce qui permet de proposer à chaque fois un film « Art et Essai » et un film grand public. Monsieur Guillaume SANZ souligne également la réactivité des équipes techniques de la mairie lorsqu'il est fait appel à elles pour résoudre les soucis techniques qui se présentent.

Madame Carin THEYS, conseillère municipale, demande si les gestionnaires du cinéma ont d'autres pistes pour attirer encore plus de public .

Monsieur Guillaume SANZ confirme que des idées il n'en manque pas. Par exemple désignation d'ambassadeurs dans les établissements scolaires invités à 4 ou 5 à venir voir des films « art et essai » et faire part de leur avis sur les réseaux sociaux pour inciter leurs camarades à venir voir ces films.

Un des objectifs affichés, y compris par le Centre National Cinématographique, est de faire revenir au cinéma les jeunes, les 15-25 ans, et remédier à cette image vieillissante du cinéma. Mais pour cela il faut du temps dont on ne dispose pas toujours car il faut également assurer la logistique au quotidien du cinéma.

Monsieur Guillaume SANZ souhaiterait pouvoir proposer un temps fort du cinéma avec un festival à Alleverd et Pontcharra sur une semaine de vacances scolaires pour mettre en avant le cinéma.

A l'issue de cette présentation Monsieur Patrick MOLLARD, conseiller municipal, rappelle que l'année dernière il avait fait part de son mécontentement en raison de l'absence de rapport d'analyse de la DSP cinéma par l'équipe majoritaire, cette année il a apprécié l'existence de ce rapport qui n'a pas été présenté en séance mais qui montre que le contrat a été respecté dans la mesure où cela était possible compte tenu de la situation sanitaire. C'est important à 2 ans du renouvellement de la DSP de vérifier que la société FELICINE respecte son contrat.

Monsieur Le Maire, Sidney REBBOAH, précise que ces rapports et la synthèse seront joints au compte rendu de la séance et seront disponibles sur le site internet de la commune.

Monsieur Guillaume SANZ souhaite rajouter qu'en 2022 la situation s'améliore puisqu'à fin juillet le nombre d'entrées sera de 18 000 entrées soit l'équivalent du nombre d'entrées pour toute l'année 2021.

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, indique que le Département avec le Pack Loisirs donnait droit à une place de cinéma gratuite aux familles qui s'acquittaient des 8 euros du Pack loisirs. Avec le nouveau dispositif carte Tattoo qui est gratuite, l'option qui a été prise c'est de permettre aux familles d'avoir une adhésion sur une activité qui demande une assiduité que ce soit en sport ou en culture. De ce fait il y a eu des remontées de certains cinémas, notamment « Art et Essai » qui ont souligné que pour eux cela constituait une perte. Cette question va donc être retravaillée, mais Madame KOHLY indique néanmoins qu'il est possible de faire bénéficier par l'intermédiaire de cette carte des « bons plans » comme la possibilité d'obtenir des places à prix réduits pour le jeune public. Cette carte qui est gratuite à la différence du Pack Loisirs touche donc plus de public. Elle a été lancée le 02 juin dernier et compte déjà 12 000 adhésions contre 6 000 à la même époque pour le Pack Loisirs.

Madame KOHLY incite donc les gestionnaires du cinéma à déposer des « bons plans » en direction des collégiens.

Monsieur Guillaume SANZ évoque également le Pass'Régiion qui permet aux lycéens de bénéficier de 5 places à 1 euro, mais malheureusement ces derniers s'en servent peu. Il y a également le Pass'Culture national dès 16 ans les jeunes disposent de 30 euros puis de 300 euros à partir de 18 ans pendant 2 ans , or on s'aperçoit que très peu de jeunes l'utilisent. Il faut donc communiquer largement sur ce dispositif qui existent.

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, indique que dans le cas du Pack Loisir c'était très souvent les enseignants qui à l'occasion d'une séance de cinéma scolaire recourraient à ce dispositif.

Pour conclure Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, remercie Guillaume de sa présence et lui exprime l'entière gratitude de la municipalité pour son investissement très important dans ce cinéma qu'il gère avec passion et pour lequel il n'a jamais baissé les bras durant les 2 années difficiles qui viennent de s'écouler. Ce cinéma représente un vrai atout pour les habitants, pour les touristes et les curistes, c'est quelque chose qui fait la différence. C'est un lien social, un lien intergénérationnel, on aime aller au cinéma pour discuter, pour se voir. De plus il y a une belle programmation et la municipalité est ravie de ce partenariat.

Monsieur Guillaume SANZ souhaite rajouter qu'il est important de laisser le temps aux gens de revenir et de venir au cinéma. C'est pour cette raison que les films sont proposés plusieurs semaines à l'affiche et qu'il a notamment été décidé de ne plus faire de relâche le lundi, ce qui permet notamment aux commerçants de venir au cinéma qui est désormais ouvert 7 jours sur 7 .

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique que la présentation de ces rapports ne donnent pas lieu à un vote il est simplement demandé de prendre acte de cette présentation .

## ENFANCE - JEUNESSE

<b>Délibération n° 44/2022 – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG), NOUVEAU CADRE PARTENARIAL ENTRE LA CAF ET LES COLLECTIVITES</b>	<b>Rapporteur : Sidney REBBOAH</b>
---	------------------------------------

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021, pour laisser la place à la Convention Territoriale Globale (CTG).

La mise en place de cette CTG résulte d'une démarche nationale engagée par la CNAF qui a pour objectif de mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service de la politique

familiale et sociale des territoires, afin de coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre, et de maintenir, développer, adapter ou améliorer les services aux familles. Il est ainsi rappelé que cette démarche nationale est appliquée sur chaque territoire sans réelle prise en compte de leurs spécificités.

Pour autant, sur le territoire du Grésivaudan, cette démarche associe les communes, le conseil départemental, le Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du centre socioculturel de Brignoud et la communauté de communes Le Grésivaudan. Cette dernière assume son rôle d'interface avec les partenaires et la CAF, et assure le pilotage dans l'objectif de sécuriser les financements et proposer une animation du dispositif au service de tous.

Conformément à l'expression des élus lors de la conférence des Maires qui s'est tenue le 30 mai 2022, les discussions politiques se poursuivront tout au long de la CTG qui pourra être amendée en conséquence. La signature de la CTG qui interviendra en septembre 2022 est en effet une première étape nécessaire au maintien et au versement des financements de la CAF issus du précédent CEJ.

► **La durée de la CTG sera de 4 ou 5 ans et intégrera :**

- **un diagnostic** de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies conjointement par la CAF, les communes et la communauté de communes. Il a été engagé en 2021, à l'échelle du Grésivaudan, et sera mis à jour et affiné par secteur en 2023 ;
- **l'offre existante d'équipements** soutenue par la CAF et la(es) collectivité(s) locale(s) ;
- **un plan d'actions** précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants. Ce plan d'action sera développé en 2023, à la suite de la mise à jour et au partage du diagnostic ;
- **les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;**
- **les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.**

► **Financièrement :**

La CTG engage la CAF et la (les) collectivité(s) compétente(s) signataire(s) à maintenir le soutien financier aux équipements et services financés jusqu'ici.

**Ce financement garantit :**

- le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre des CEJ pour les services existants selon des modalités de calcul simplifiées (bonus territoire) ;
- une incitation financière pour le développement de nouveaux services cofinancés par les collectivités signataires des CTG.

► **Les contours de la CTG du Grésivaudan,**

La convention sera signée fin septembre 2022, et comprendra les éléments suivants :

- 5 thématiques, à savoir, les thématiques socles issus du contrat CEJ : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité auxquelles les Maires du territoire réunis en conférence des Maires le 30 mai 2022 ont souhaité ajouter la thématique Animation de la Vie Sociale. Des thématiques additionnelles pourront être intégrées au cours de la CTG ;
- Une gouvernance composée d'organes décisionnels, soutenus par des organes techniques, à deux niveaux : à l'échelle du territoire dans sa globalité, et pour chaque secteur CTG qu'il s'agira de préciser en cours de CTG



**La CTG est ainsi une convention évolutive dans le temps. La communauté de communes Le Grésivaudan, dans son rôle de coordination, sera particulièrement attentive dans les discussions avec les partenaires et financeurs à la sécurisation des moyens financiers et humains alloués à la politique familiale et sociale conduite sur le territoire.**

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission « Scolaire, Enfance, Jeunesse » du 22 juin 2022. Laquelle a émis un avis favorable.

Ce dossier a également été présenté en commission « Ressources » du 24 juin 2022 et reçu un avis favorable.

#### **Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les discussions autour de la démarche de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale afin de sécuriser le maintien des financements existants de la CAF aux structures du territoire et permettre l'émergence de nouveaux projets, ainsi que tout document s'y rattachant.**

#### **Vote : unanimité**

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, tient à rendre hommage à la Vice-Présidente en charge de ce dossier à la CCLG, Françoise MIDALI. Il s'agit d'un sujet très important qui nécessite un gros travail réalisé par la Communauté de Communes.

Madame Fabienne LEBE, conseillère municipale, souligne que ce document est très intéressant, est une mine d'informations. On se rend compte dans ce rapport que sur Allevard il y a fort à faire en direction des adolescents. Ce constat est triste mais en même temps Il y a là une perspective intéressante à saisir.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, confirme que c'est un constat partagé que sur ce créneau de 12 à 17 ans il n'y a pas vraiment d'offre.

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, indique que ce Contrat Territorial Global n'a pas été sans poser de problème dans les communes en raison des angoisses qu'il suscite notamment concernant les financements. Comme souligné par Monsieur le Maire, Madame MIDALI et la Communauté de Communes se réservent quand même le droit d'avoir certains arbitrages . Madame KOHLY précise que le Département est associé au titre du Contrat Territorial Jeunesse. Il y a des confusions entre CTG et CTJ. Le CTJ signé en 2017/2018 permet d'avoir des financements pour des projets jeunesse au travers de la Conférence Territoriale des Solidarités du Département. Mais ce dernier travaille avec la CAF pour des actions communes comme les « coup de pouce jeune » qui permet à des jeunes de déposer des projets mais aussi sur la carte Tattoo, la CAF intervient en accordant un bonus supplémentaire de 45 euros pour les bénéficiaires dont le quotient est inférieur à 800 pour des produits culturels. Elle souligne qu'il s'agit d'un travail de partenariat et de coordination avec la CAF mais ce n'est pas le CTG ou le CTJ. Elle considère important de préciser qu'il n'y a pas de concurrence entre les deux dispositifs

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, souligne qu'effectivement la carte TATTOO est un excellent dispositif .

<b>Délibération n° 45/2022 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOISIRS PLURIEL PORTE DES ALPES au titre de l'année 2022</b>	<b>Rapporteur : Sidney REBBOAH</b>
--	------------------------------------

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, rappelle que lors du précédent conseil municipal du 23 mai 2022, il avait été pris l'engagement d'attribuer une subvention de 2 800 euros à l'Association Loisirs Pluriel. Il s'agit en effet de soutenir cette association qui propose un accueil paritaire pour les enfants et adolescents porteurs de handicap ou non, durant les mercredis et les vacances scolaires. Les taux d'encadrement sont ajustés en fonction des besoins des enfants et des jeunes. Cette structure financée par la ville de Fontaine, la CAF et le Département, accueille des enfants de tout le territoire. Elle apporte une aide précieuse et des temps de répit aux familles. Une famille allevardine bénéficie de cet accueil

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission « Scolaire, Enfance, Jeunesse » du 22 juin 2022. Laquelle a émis un avis favorable. Ce dossier a également été présenté en commission « Ressources » du 24 juin 2022 et reçu un avis favorable.

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 2800 euros à l'association Loisirs Pluriel Porte des Alpes au titre de l'année 2022.**

**Vote : unanimité**

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH précise qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé lors du précédent Conseil Municipal à la suite de la question sur le thème du handicap portée par le groupe AAC, à laquelle il avait répondu longuement et précisément.

Monsieur le Maire, précise qu'il ira visiter cette structure cet été et informe qu'il a été interpellé de manière très agréable par la maman de la jeune-fille qui a bénéficié de cette structure et qui remercie vraiment la municipalité d'aller sur ce montant de subvention qui n'est pas courant. Monsieur le Maire indique qu'ainsi la municipalité a souhaité marquer le coup par rapport à cette cause qui lui est chère.

## RESSOURCES HUMAINES

<b>Délibération n° 46/2022 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</b>	<b>Rapporteur : Rachel SAUREL</b>
--	-----------------------------------

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire, en charge des Ressources, de l'optimisation de la gestion et de la modernisation de l'action publique, explique que pour procéder au recrutement par mutation externe d'un professeur de musique assurant à la fois les cours de batterie et d'éveil musical, il est nécessaire de modifier le poste actuellement vacant au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 6 heures hebdomadaires. En effet ce poste correspond uniquement aux heures d'éveil musical, les heures relatives aux cours de batterie étaient assurées par un agent contractuel sur un poste d'assistant d'enseignement artistique. Ce professeur a fait part de sa volonté de ne pas renouveler son contrat. Le candidat pressenti pour assurer les cours de batterie et d'éveil musical étant titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, Il convient de porter le poste vacant à ce grade à 12 heures hebdomadaires afin d'intégrer les heures relatives aux cours de batterie, à compter du 01 septembre 2022.

**Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE de modifier le tableau des emplois,**
- **APPROUVE l'augmentation du volume horaire du poste vacant d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe de six heures à douze heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2022.**

**Vote : unanimité**

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire, en charge des Ressources, de l'optimisation de la gestion et de la modernisation de l'action publique , explique que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour de la dernière commission Ressources car à cette date le recrutement n'était pas encore effectif.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, souligne que c'est une très bonne chose d'avoir pu recruter ce professeur d'éveil musical et de percussion compte tenu de la rareté des candidats. Il espère pouvoir d'ici la rentrée recruter les professeurs de clarinette et de hautbois pour pouvoir compléter l'offre musicale de l'école de musique .

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ INTERCOMMUNALITE : POINT D'ACTUALITE

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil municipal un certain nombre de délibérations communautaires adoptées lors du dernier conseil communautaire du 27 juin, intéressant plus particulièrement la commune .

### **TOURISME**

#### **Lancement de l'étude sur la communautarisation de l'Office de Tourisme de Saint-Martin d'Uriage**

Celle-ci avait en 2017 refusé la descente de compétence, elle souhaite maintenant intégrer l'OTI Belledonne-Chartreuse. La CLECT a donc été saisie.

#### **Avantage pour l'OTI est de pouvoir :**

- Parler d'une seule voix sur les 2 stations thermales du territoire et d'avoir ainsi plus de légitimité et de résonance lors de salons et autres manifestations thermales.
- Mutualiser les savoirs-faires de OT en termes d'accueil des curistes et d'animation autour des séjours.
- Faire bénéficier les loueurs privés de la commune de Saint-Martin d'Uriage de la centrale de réservation.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, demande si la municipalité de Saint-Martin d'Uriage a changé lors des dernières élections municipales.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, répond par la négative et que la municipalité a juste changé d'avis.

#### **Convention de partenariat avec l'Echappée Belle**

La Communauté de Communes soutient depuis des années, au même titre que le Département, la manifestation. La volonté cette année pour les 10 ans, compte tenu de l'attractivité que représente cet évènement pour le territoire, était de sceller fermement ce partenariat et aider à résoudre des problématiques d'organisation de l'évènement comme :

- Les stationnements
- La coexistence piétons/voiture
- La réduction de leur empreinte carbone

La Communauté de Communes va mettre en place des navettes gratuites qui font faire l'aller-retour entre Allevard-Le Collet-Le Super Collet, Allevard-le Haut-Breda-Le Pleyhet. En contrepartie les organisateurs de l'Echappée Belle vont mener des actions de valorisation de l'offre touristique.

La subvention de la CCLG passe de 2500 à 3000 euros, étant précisé que le soutien financier total de la CCLG à la manifestation est estimé à 13 000 euros et 10 000 euros au niveau l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse .

## **SPORTS ET LOISIRS**

### **Lancement étude de communautarisation des piscines de Saint- Vincent de Mercuze , Saint-Martin d'Uriage et Allevard.**

La fréquentation de ces piscines est une fréquentation de toute la vallée du Grésivaudan et des deux agglomérations limitrophes, ce qui renforce la légitimité de la communautarisation.

Ces prises de compétences de piscines découvertes viendraient mailler une offre de piscines couvertes déjà communautaires et contribueraient à accroître l'offre « destination fraîcheur » du territoire en gestion communautaire.

## **AGRICULTURE**

### **Maintien des espaces ouverts et reconquête agricole**

Principalement axé sur la lutte contre l'enfrichement et la fermeture des parcelles agricoles, il est proposé un nouveau cahier des charges, le dernier datant couvrant la période 2017-2021 .

#### **Les objectifs restent les mêmes :**

- Mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages agricoles
- Favoriser les projets d'installation ou de confrontation des exploitations en place (pérennisation de l'emploi local)
- Gagner du foncier fonctionnel pour les exploitations.
- Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations.

#### **Quelques évolutions à ce cahier des charges :**

- Recours aux financements européens qui ne sera plus possible en raison de la fin des programmations
- Ce dispositif s'inscrira dans le cadre d'un fonds d'aide en partenariat avec le Département
- Changement des bénéficiaires éligibles : uniquement les agriculteurs et les coopératives agricoles, plus les collectivités et les associations
- Dépenses éligibles en plus des travaux d'ouverture de parcelles pourront inclure des travaux d'équipement pour faciliter leur entretien.
- Dépenses de main d'œuvre plafonnées à 4000 euros par hectare
- Plancher de dépenses fixées à 700 euros soit 560 euros de subvention.

## **CULTURE**

### **Sollicitation pour un prorogation du délai de validité des subventions pour la réalisation des travaux de scénographie.**

Prévision d'ouverture toujours à printemps 2023.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Attribution d'une subvention à l'Observatoire des Carnivores Alpains 2022**

Il s'agit d'une subvention de 2000 euros.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, explique qu'il a souhaité porter cette délibération à connaissance du Conseil Municipal car dans le cadre du développement des activités de pleine nature et de la mise en place des camps de base , en partenariat avec Espace Belledonne , la commune bénéficiera d'une

prestation de l'observatoire pour l'accompagner dans l'étude de l'impact de la mise en place des CDB sur le secteur du Collet.

Monsieur le Maire précise que d'autres camps de base auront l'accompagnement de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, précise qu'il s'agit de deux projets complémentaires .

Monsieur le Maire rappelle en conclusion de cette présentation que tous les comptes-rendus et les délibérations communautaires sont accessibles et disponibles sur le site de la Communauté de Communes

➤ **QUESTIONS POSEES PAR LE GROUPE ALLEVARD ACTION CITOYENNE**

**1/A la suite du courrier envoyé par un collectif d'habitants, concernant l'impact du Ball-trap du Collet, quelle est la position de l'équipe majoritaire, également destinataire de ce courrier ?**

Monsieur le Maire Sidney REBBOAH, regrette l'anonymat de ce collectif. Il espère qu'il va se manifester pour pouvoir discuter avec ses membres.

Concernant les déchets, Monsieur le Maire précise que depuis déjà deux ans la commune demande à l'association de Chasse d'organiser des journées de nettoyage après le Ball-Trap. L'association organise donc 2 journées après la manifestation. Cette année elles seront portées à 3 voire 4 journées.

Pour renforcer cette action, la municipalité en lien avec l'ACCA a décidé d'organiser une journée citoyenne de nettoyage juste avant l'ouverture de la chasse fin août/début septembre, au cours de laquelle un passage sur les lieux du Ball-Trap sera prévu. Le président de la chasse a également souhaité pour motiver les jeunes à participer à cette journée, mettre en place un challenge. Les détails sont en cours d'élaboration.

Concernant la question liée à la présence d'hirondelles de fenêtre, espèce protégée, Monsieur le Maire explique qu'il a pris attache avec la LPO afin de connaître les potentiels problèmes de la tenue du ball-trap sur cette espèce. La réponse a été claire. Les hirondelles ne sont pas très sensibles au dérangement humain et au bruit. A partir du moment où les tirs ne sont pas dirigés sur les nids il n'y a aucun problème de cohabitation avec le Ball-Trap.

Monsieur le Maire indique qu'étant rassuré sur ces 2 points importants, la tenue du ball-trap n'a aucune raison à ce jour d'être remise en question d'autant plus que cette manifestation fait partie des activités et festivités estivales de la commune.

Madame Carine THEYS, conseillère municipale, s'interroge sur l'opportunité de repousser la manifestation de deux ou trois semaines pour ne pas gêner la nidification des hirondelles.

Monsieur le Maire précise que lors de son échange avec la LPO cette question de la nidification a été évoquée et qu'il lui a été répondu que le ball-trap était sans incidence par rapport à la nidification ou la migration de ces hirondelles. Apparemment il semblerait également que ce soit rare de voir des hirondelles à cette altitude.

**2/Sur la photo aérienne pointant la présence d'hirondelles, on peut remarquer également que le ruissellement des eaux des parkings de la place Marcel Dumas notamment n'est pas collecté par le regard (bac de rétention) prévu à cet effet et que l'eau ravine en dessous de l'aire de décollage, creusant sur son passage, présentant un risque d'effondrement de la route départementale , des travaux sont-ils prévus ?**

Monsieur Georges ZANARDI, Adjoint au Maire, en charge des travaux, de la voirie et des forêts confirme au sujet des déversoirs qu'il s'agit bien du réseau d'eau pluviale . Effectivement un affaissement du

réseau d'eau pluviale s'est produit et est sous surveillance. Les services du RTM ont été sollicités. Les travaux de remise en état vont être conséquents. Il précise que l'eau pluviale de voirie va être canalisée dans un bassin d'orage situé plus bas sur un replat. A l'occasion des travaux de remise en état de la route du Pas du Bœuf le bassin d'orage va être creusé pour retrouver sa capacité initiale. Les matériaux retirés seront utilisés pour la remise en état de la route du Pas du Bœuf. La première tranche de ces travaux a été entreprise ce mois de juin par l'entreprise Midali, la seconde débutera en septembre. Le bassin d'orage aura vocation à recueillir les eaux pluviales des parkings du Collet.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, indique qu'apparemment le problème viendrait du fait que toute l'eau du parking Marcel DUMAS n'irait pas dans ce bassin d'orage mais serait déviée au niveau des virages en S.

Monsieur Georges ZANARDI, Adjoint au Maire, précise que cela va être repris lors des travaux mais indique que néanmoins la plus grosse partie de cette eau arrive déjà dans le bassin d'orage. Ce problème est ancien, l'idéal serait d'avoir un réservoir situé juste en-dessous de l'aire de décollage des parapentes dont l'eau aurait pu être utilisée pour les canons à neige. Mais compte tenu de la configuration des terrains cela représenterait un coût astronomique. Il indique que c'est un site qui est relativement surveillé mais que c'est tout de même très impressionnant lorsque l'on voit cette saignée de terre depuis Bramefarine .

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, demande s'il s'agit de forêts privées ou communales.

Monsieur Georges ZANARDI répond qu'il s'agit essentiellement de forêts communales mais que cela concerne également quelques forêts privées notamment pour l'accès au bassin d'orage

**3/Nous avons été interpellés par plusieurs personnes qui fréquentent fréquemment la piscine. Les pelouses sont sales, beaucoup de mégots, de la cendre et les odeurs de tabac froid qui vont avec !!! Des familles hésitent à s'y installer, gênées par la fumée des voisins et refusant que leurs jeunes enfants la respirent. La piscine étant un lieu municipal, donc public, ne serait-il pas possible de rendre les pelouses "non-fumeur" comme tout espace géré par les services publics, de prendre un arrêté en ce sens ???**

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, précise que l'interdiction de fumer dans l'enceinte de la piscine figure déjà dans le règlement intérieur de la piscine. On est là simplement sur une question de respect de ce règlement intérieur et sur l'intervention des personnes en charge de le faire respecter.

Monsieur le Maire informe à cette occasion que le chef de bassin initialement recruté est parti et sera remplacée par une autre cheffe

de bassin qui intervient déjà ponctuellement mais prendra ses fonctions à temps plein à compter du 14 juillet prochain.

Madame Fabienne LEBE demande si des mesures sont réellement prises pour que les personnes qui continuent de fumer soient reprises. Il s'agit d'un établissement public sportif.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique qu'il n'a eu aucune remontée d'information à ce sujet. Un rappel a été fait au personnel de surveillance de bien faire en sorte que le règlement intérieur soit scrupuleusement respecté notamment en ce qui concerne l'interdiction de fumer.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, indique qu'il n'y a pas de panneaux.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique que sauf erreur de sa part il y a un panneau sur le grillage. Il précise également que le règlement intérieur est affiché au niveau de la caisse.

## ➤ QUESTIONS POSEES PAR LE GROUPE ALLEVARD ENSEMBLE

### **1/Demande de bilan du chéquier commerces de 2021**

Réponse : 819 vendus dont 25 pour le CCAS

### **2/Demande d'information sur l'utilisation de la boîte à vélo ?**

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, indique que l'on attend les informations de la Communauté de Communes notamment en ce qui concerne le choix d'implantation.

Madame Martine KOHLY, souligne que l'on peut effectivement s'interroger sur le lieu choisi. Il y a certes le départ du bus en face. Elle s'interroge sur le nombre de vélos pouvant tenir dans cette boîte.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, confirme que l'année dernière les services de la CCLG avaient conforté la commune dans le choix de l'emplacement

### **3/Avez-vous des informations sur les adhérents à coup de pouce pour notre commune**

Réponse : en attente des informations

### **4/ Aire de camping-car : où en est-on de la recherche d'un nouveau prestataire ?**

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, explique que la Directrice des Services Techniques n'a pas encore eu le temps de relancer la société. Il indique néanmoins qu'à ce jour même en fonctionnement dégradé on ne constate pas une perte de recettes. Les recettes sont encaissées dans le cadre d'une régie. L'agent qui en a la charge est accompagné par la Police Municipale lors des opérations d'encaissement.

### **5/Demande de retrait de Martine KOHLY de la commission déchets du Grésivaudan**

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, explique que la commune ne dépend pas de la CCLG pour la compétence Déchets mais du SIBRECSA, cela ne présente pas vraiment d'intérêt d'y siéger .

### **6/Demande de confirmation de la fermeture de l'établissement Sacco**

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, indique que c'est avec surprise qu'elle a appris la nouvelle. Elle indique que cet établissement est une véritable institution et que pour les allevardins c'était un vrai service tant pour la partie vente que pour la partie électricité. Elle demande si la municipalité a des pistes et fait part de son inquiétude.

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, souligne que cela va manquer non seulement pour Allevard mais aussi pour l'ensemble du territoire sur lequel M. SACCO se déplaçait. Il indique qu'à ce jour il n'y aucune piste concernant une éventuelle reprise par une enseigne ou une autre. Le souci est que la commune a été prévenue très tard, difficile dans ces circonstances de se retourner notamment en période estivale. De plus il y a une liquidation totale donc de fonds de commerce ce qui est encore plus compliqué.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD demande si l'enseigne actuelle est en mesure de proposer un repreneur.

Monsieur le Maire répond que non ils ne disposent pas de vivier de repreneurs potentiels

## **7/Fréquentation des thermes a-t-on les chiffres ?**

Madame Christelle MEGRET, Maire-Adjointe, indique que l'objectif pour la saison 2022 était d'accueillir 3000 curistes. A ce jour il est atteint avec 3088 curistes. Après un démarrage timide sur le début de la saison en avril et mai encore impactée par le COVID, beaucoup de curistes s'étant reportés en fin de saison en 2020 et 2021 du fait des fermetures liées au contexte sanitaire , mais aussi du fait des élections. Il semblerait qu'en fin de saison ce premier chiffre puisse être dépassé. Tout laisse à penser que 2023 pourrait être l'année du retour à la normal.

## **8/ Chemin de la JEANOTTE**

Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, demande s'il est prévu la réfection de la seconde partie du Chemin de la Jeanotte .

Monsieur Georges ZANARDI, Adjoint au Maire, en charge des travaux, de la voirie et des forêts, répond que ce n'est pas prévu mais qu'en fonction des heures à disposition sur le contrat avec la société ARES ces travaux pourront le cas échéant être entrepris

Madame Martine KOHLY souhaite remercier pour les informations données concernant les décès.

Pour conclure Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, souhaite revenir sur l'activité économique de la ville qui est assez soutenue du fait du nombre d'animations proposées. La multitude d'animations porte ces fruits Il fait part des retours des commerçants suite aux animations du week-end de l'Ascension : Festival des Clowns et Alpes Isère Tour. Ces derniers ont effectivement réalisé de bons chiffres d'affaires alors que dans le même temps les commerçants de la Vallée ont peu travaillé à la suite du départ en week-end prolongé des habitants.

Monsieur Georges ZANARDI, Adjoint au Maire, en charge des travaux, de la voirie et des forêts, souhaite à cette occasion remercier tout particulièrement la mobilisation des service techniques pour la mise en place de ces manifestations.

En l'absence de question du public, Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH clôt la séance.

**Séance levée à 22 heures**

**Prochain conseil municipal le 19 septembre 2022 à 19h30**